



AMICALE LAÏQUE DE  
BOUGUENAIS

**Chemin de la Pierre Levée - 44340 BOUGUENAIS**  
**[www.alb-bouguenais.fr](http://www.alb-bouguenais.fr)**



**DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 30 JUIN 2019**

**A :**

**Audrey HUREY – 80 rue du Planty – 44340 BOUGUENAIS**

**Pour tout complément d'information :**  
**[hsk@alb-bouguenais.fr](mailto:hsk@alb-bouguenais.fr) ou 06.62.20.47.12**

# PAR L'Amicale Laïque de Bouguenais Bourg

## VIE DE L'AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS BOURG

Le fonctionnement de l'amicale est assuré en grande partie grâce à l'action de bénévoles qui ont un travail, une famille.... Mais qui ont choisi de donner un peu de leur temps.

Du temps pour proposer et organiser des activités pour les enfants et les adultes de la commune.

Du temps pour que les activités soient moins onéreuses et donc accessibles à un plus grand nombre.

Convivialité, dynamisme, activités de qualité, telles sont quelques unes des volontés qui président à la vie de l'Amicale Laïque.

**L'amicale Laïque vous propose tout au long de l'année les activités suivantes :**

Danse, athlétisme, VTT, marche à pied, Hip Hop, Lifestyle English (anglais ado/adultes).

**L'amicale organise et participe** à la fête des écoles, l'arbre de Noël des écoles, l'exposition artisanale, ainsi qu'à l'ensemble des manifestations des différentes activités.

**Nous avons besoin de votre aide afin de prendre plaisir aux loisirs que vous avez choisi et de régler l'adhésion la moins chère possible.**

## VIE DE LA SECTION HAPPY SWEET KIDS

Cette section s'est créée pour vos enfants, afin que vous puissiez accéder, au sein de votre commune, à cette activité attendue depuis plusieurs années.

Nous comptons sur vous pour participer à la vie de cette section ou tout simplement à la vie de l'Amicale.

Merci de communiquer vos coordonnées si vous souhaitez participer à la vie d'une section ou de l'Amicale Laïque (organisation, accompagnement, administratif... précisez)

.....  
.....



# AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENNAIS

Chemin de la Pierre Levée 44340 BOUGUENNAIS  
section Happy Sweet kids : 06 62 20 47 12

**Section HAPPY SWEET KIDS**

## FICHE D'INSCRIPTION Saison 2019 /2020

Nom de l'enfant : ..... Prénom de l'enfant : .....

Date de Naissance : ... / ... / ... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

☎ : ... / ... / ... / ... / ... ☎ : ... / ... / ... / ... / ...

E-mail (lisiblement en lettres majuscules) : .....@.....

Le participant à l'activité est-il adhérent à une Amicale Laïque ?

OUI  NON

Si OUI Laquelle.....

Autorisation de publier des photos ou de les utiliser uniquement pour la section OUI  NON

### SAMEDIS (hors vacances scolaires) :

Habitants de Bouguenais	Extérieur Bouguenais
<input type="checkbox"/> PS <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> GS <input type="checkbox"/> CP	<input type="checkbox"/> PS <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> GS <input type="checkbox"/> CP
Adhésion FAL +ALB : Adhésion cours :  <b>165€</b> (à partir de 3 ans)	Adhésion FAL +ALB : Adhésion cours :  <b>195€</b> (à partir de 3 ans)

### Horaires des ateliers à la médiathèque de Bouguenais :

Enfants PS à CP : Samedis (hors vacances scolaires) : 10h00 – 10h55 ou 11h00 – 11h55 selon âge, maturité, et évolution dans l'apprentissage de la langue, nous constituerons les groupes. 8-9 enfants par groupe dans la limite des places disponibles.

### Informations (réservé à la section) :

.....

### Paiement à joindre à l'ordre de : ALB HAPPY SWEET KIDS (chèque ou chèque vacances de préférence) :

Chèque..... €       Chèques Vacances.....€      ( Espèce.....€)

*Inscriptions dans la limite des places disponibles (maxi 8-9 enfants par cours) au responsable de la section Audrey Hurey 80 rue du planty 44340 Bouguenais.  
Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement*

**MERCREDIS (hors vacances scolaires) :**

Habitants de Bouguenais	Extérieur Bouguenais
<input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2	<input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2
Adhésion FAL +ALB : Adhésion ateliers :  <b>165€</b>	Adhésion Fal et ALB : Adhésion ateliers :  <b>195€</b>

Horaires des ateliers à la [Salle du Grand Journal – Bouguenais \(près de l'école Croix Jeannette\)](#)

Enfants CE1/CE2 : Mercredi (hors vacances scolaires) : Mercredi 10h00/11h00

Enfants CM1/CM2 : Mercredi (hors vacances scolaires) : Mercredi 11h00/12h00

Informations (réservé à la section) :

.....

**Paiement à joindre à l'ordre de : ALB HAPPY SWEET KIDS**

**(chèque ou chèque vacances de préférence) :**

Chèque..... €       Chèques Vacances.....€      ( Espèce.....€)

**VENDREDIS (hors vacances scolaires) :**

Habitants de Bouguenais	Extérieur Bouguenais
<input type="checkbox"/> PS <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> GS <input type="checkbox"/> CP	<input type="checkbox"/> PS <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> GS <input type="checkbox"/> CP
Adhésion FAL +ALB : Adhésion cours :  <b>165€</b> (à partir de 3 ans)	Adhésion FAL +ALB : Adhésion cours :  <b>195€</b> (à partir de 3 ans)

Habitants de Bouguenais	Extérieur Bouguenais
<input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2	<input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2
Adhésion FAL +ALB : Adhésion ateliers :  <b>165€</b>	Adhésion Fal et ALB : Adhésion ateliers :  <b>195€</b>

Horaires des ateliers à la [Salle du Grand Journal – Bouguenais \(près de l'école Croix Jeannette\)](#)

Enfants PS au CM2 : Vendredis (hors vacances scolaires) : 9h45/10h45 - 8-9 enfants par groupe dans la limite des places disponibles. Les ateliers ne se substituent pas au programme et pré-requis de l'Éducation Nationale.

Informations (réservé à la section) :

.....

**Paiement à joindre à l'ordre de : ALB HAPPY SWEET KIDS**

**(chèque ou chèque vacances de préférence) :**

Chèque..... €       Chèques Vacances.....€      ( Espèce.....€)

***Inscriptions dans la limite des places disponibles (maxi 8-9 enfants par cours) au responsable de la section Audrey Hurey 80 rue du planty 44340 Bouguenais.  
Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement***

# AUTORISATION PARENTALE\*

- Pour les mineurs uniquement

Renseignements relatifs à la santé de l'enfant :

Nom : .....Prénom : .....

Responsable Légal :

Nom : .....Prénom : .....

Barrer les mentions inutiles :

Allergies

Asthme

Épilepsie

Diabète

Autres : .....

Si allergies alimentaires, préciser : .....

Médicaments contre-indiqués : .....

En cas d'accident et au cas où il ne serait pas possible de contacter la famille, « j'autorise l'encadrement de l'équipe, à appeler tout médecin acceptant de se déplacer immédiatement » :

Oui

Non

**L'inscription sera prise en compte dès réception du règlement et de l'autorisation parentale.**

Fait à ..... , le .....

Signature du responsable légal :



# Règlement intérieur de l'Amicale Laïque de Bouguenais section 'HAPPY SWEET KIDS'

L'accueil au sein de l'activité de « la section 'Happy Sweet Kids' de l'Amicale Laïque de Bouguenais » impose l'adhésion au présent règlement intérieur du participant, et de ses parents si celui-ci est mineur. Ce règlement intérieur formalise les règles de vie envers les formateurs, instructeurs et adhérents ainsi que des éléments non négociables liés à votre sécurité.

Il doit être daté, signé avec la mention « lu et approuvé »

Un exemplaire sera conservé par la famille.

## Art 1- Inscription

- Les inscriptions sont valables du 1er septembre au 31 août de l'année en cours et aucun remboursement ne pourra être effectué en cours de saison.

- N'auront accès aux locaux ou au matériel de la section que les adhérents à jour de leur cotisation et possédant un dossier complet composé des documents suivants :

- dossier d'inscription à jour de leur cotisation.

- Fiche de renseignements et autorisation parentale pour les mineurs.

- Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique de l'activité durant 1 séance sur autorisation du responsable de la section. Au-delà, si elle souhaite poursuivre la pratique de l'activité, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet.

- Pour permettre une évolution d'apprentissage, aucune inscription sera prise après la fin du mois d'octobre.

## Art 2- Règles de vie

- Respecter les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse.

- Respecter les autres et ne pas utiliser de la violence verbale ou physique.

- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

- L'apport d'objets de valeur, jeux, aliments ect... est vivement déconseillé, l'Amicale Laïque de Bouguenais décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel.

- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate de l'association.

## Art 3 - Responsabilité parentale

- Les enfants mineurs sont pris en charge par la section à partir du moment où le responsable de la section ou le professeur est présent sur le lieu de l'activité et jusqu'à l'heure de fin de celle-ci. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au lieu de l'activité. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité de l'association, il incombe donc aux parents de venir chercher leurs enfants dès la fin des ateliers.

- Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.

- A la fin de la séance et en l'absence du représentant légal, les membres de l'association n'étant pas habilités à raccompagner l'enfant, les autorités de gendarmerie seront contactées.

## Art 4 – Absence

- La présence de l'enfant aux séances doit être régulière pour suivre au mieux l'évolution de chaque groupe. Toute absence de l'enfant devra être signalée au responsable de l'activité par mail ou téléphone.

- En cas d'absence du mineur non signalée par le responsable légal et répétitive, l'association prendra les mesures pour vous en informer.

L'exclusion définitive de l'amicale et sans remboursement de la cotisation pourra être prononcée en cas de manquement aux règles ci-dessus.

## Art 5 – Pour le bon déroulement des ateliers

Essayez d'arriver 5 minutes avant le début des activités. Cela permet à votre enfant de prendre son temps et de s'imprégner de l'environnement musical et linguistique.

Il est préférable de ne pas amener de jouets ou autre, car comme vous le savez si un des enfants possède quelque chose que les autres n'ont pas, ils le veulent tous !

Votre enfant doit se sentir bien dans sa tenue vestimentaire, il va bouger, sauter et peut-être danser ! Pour les plus petits, il est préférable de prendre les dispositions nécessaires pour aller aux toilettes avant les ateliers...

Je soussigné .....déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur et m'engage d'en respecter les règles.

A Bouguenais, le .....

Signature du représentant légal de l'enfant  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

(1 règlement intérieur par enfant)